

ASSOCIATION DIOCESAINE DE SAINT-DENIS EN France

Maison Diocésaine « Guy Deroubaix » 6, avenue Pasteur 93140 Bondy

COMPTES ANNUELS 2019

BILAN ACTIF	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amo. / Prov.	Net	Net
IMMEUBLES	88 193 821	30 678 570	57 515 251	60 340 603
Terrains	361 757		361 757	361 757
Locaux cultuels	60 361 304	14 472 103	45 889 202	48 292 657
Installations et agencements Diocésains	21 303 810	11 372 544	9 931 267	10 406 340
Maison Guy Deroubaix	3 463 258	2 824 499	638 759	811 922
Travaux foyer Le Cordier	560 417	538 907	21 510	25 724
Travaux transfert Evêché / Bondy	1 490 723	1 470 518	20 204	31 444
Travaux en cours	652 552		652 552	410 759
AUTRES IMMOBILISATIONS	2 753 784	2 071 242	682 542	594 060
Matériel et mobilier	2 686 117	2 012 023	674 095	579 917
Logiciels	67 667	59 220	8 447	14 144
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	860 714		860 714	883 242
Titres de participations	817 400		817 400	817 400
Prêts	42 705		42 705	63 173
Dépôts et cautionnements	610		610	2 670
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	91 808 320	32 749 812	59 058 507	61 817 905
AUTRES DEBITEURS	121 367		121 367	269 174
Crédit d'impôt				104 625
Fournisseurs, avances et acomptes versés	30 192		30 192	20 224
Débiteurs divers	91 176		91 176	144 325
VALEURS MOBILIERES ET ASSIMILES	16 389 444		16 389 444	15 930 718
DISPONIBILITES	4 996 736		4 996 736	6 053 896
COMPTES DE REGULARISATION	380 317		380 317	323 621
Produits à recevoir	359 017		359 017	300 156
Charges constatées d'avance	21 300		21 300	23 465
TOTAL ACTIF CIRCULANT	21 887 865		21 887 865	22 577 409
TOTAL GENERAL	113 696 184	32 749 812	80 946 372	84 395 315

BILAN PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
RESERVES	66 664 699	70 246 370
Réserves générales	10 079 453	13 661 124
Réévaluation Immobilier culturel	56 585 246	56 585 246
RESULTAT	-3 769 874	-3 581 671
SUBVENTION INVESTISSEMENT	3 172 746	2 502 840
AUTRES COMPTES CAPITAUX	736 456	935 683
Provisions charges diverses	7 777	38 239
Provision Maison Guy Deroubaix	728 679	897 445
TOTAL CAPITAUX PROPRES	66 804 027	70 103 222
FONDS DEDIES	12 527 818	13 004 390
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	339 004	330 078
FOURNISSEURS	649 737	448 116
DETTES FISCALES ET SOCIALES	290 220	286 924
Personnel, rémunérations dues	1 680	1 439
Provisions congés payés	112 464	105 736
Organismes sociaux	132 355	155 805
Autres dettes au personnel	4 623	1 831
Impôts	39 098	22 112
QUETES ET DONS A REVERSER	117 612	82 599
CREDITEURS DIVERS	103 425	138 659
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	114 528	1 326
TOTAL PASSIF CIRCULANT	1 614 527	1 287 702
TOTAL GENERAL	80 946 372	84 395 315

COMPTE DE RESULTAT 2019 ADSD	2019	2018	2017	Ecart 2019/2018
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	8 784 930	8 639 421	9 006 157	145 510
DONS	5 561 193	5 640 488	5 875 251	-79 295
Denier de l'Eglise	1 628 674	1 666 103	1 758 988	-37 428
Casuel	874 092	930 925	929 382	-56 832
Quêtes Collectes diverses	1 627 564	1 591 045	1 499 446	36 519
Autres dons	350 774	364 664	572 114	-13 889
Offrandes de messes	350 153	350 575	364 873	-423
Troncs et cierges	729 935	737 177	750 450	-7 242
AUTRES RESSOURCES	3 223 737	2 998 932	3 130 906	224 805
Rembt. frais / Produits manifestations	1 096 300	945 291	973 873	151 009
Journal diocésain et bulletins divers	223 208	232 771	235 624	-9 563
Loyers	680 749	613 998	582 528	66 752
Subventions	686 353	649 850	693 539	36 503
Autres produits	297 971	284 217	84 712	13 753
Reprise de provisions et transferts	239 157	272 806	560 630	-33 650
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-13 597 018	-13 053 774	-12 693 268	-543 243
Achats de consommables	-1 767 936	-1 686 209	-1 643 350	-81 727
Services extérieurs	-1 407 724	-1 057 924	-924 748	-349 801
Autres services extérieurs	-1 294 191	-1 250 765	-1 098 822	-43 426
Impôts taxes et versements assimilés	-361 291	-354 027	-350 811	-7 264
Traitements cotis clergé et religieux	-2 148 196	-2 072 867	-1 996 245	-75 329
Salaires et charges laïcs	-2 199 305	-2 313 595	-2 322 755	114 290
Autres charges de gestion courante	-194 584	-244 677	-230 009	50 093
Dotation amortissements	-4 223 790	-4 073 633	-4 113 234	-150 157
Dotations aux provisions		-77	-13 295	77
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-4 812 087	-4 414 354	-3 687 111	-397 734
PRODUITS FINANCIERS	640 116	1 743 894	875 262	-1 103 778
Produits des placements	355 431	307 198	382 739	48 233
Plus-values de cession des VMP	265 241	1 412 782	473 780	-1 147 541
Autres produits financiers	19 444	23 914	13 659	-4 470
Reprise sur provisions			5 083	
CHARGES FINANCIERES	-589 441	-1 705 292	-625 591	1 115 851
Intérêts emprunt/charges assimilées	-166	-233	-50 148	67
Engagement à réaliser sur legs	-545 919	-1 232 451	-556 178	686 532
Moins-values de cession des VMP	-43 356	-466 000	-5 199	422 644
Autres charges financières		-6 608	-14 066	6 608
Dotation provisions dépréciations				
RESULTAT FINANCIER	50 675	38 602	249 670	12 073
RESULTAT COURANT	-4 761 412	-4 375 752	-3 437 441	-385 661

COMPTE DE RESULTAT 2019 ADSD suite	2019	2018	2017	Ecart 2019/2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 728 832	1 803 804	4 023 879	-74 972
Legs et donations	580 833	813 700	1 542 782	-232 866
Produits cession actifs immobilisés	268 000	65 000	1 370 000	203 000
Autres produits exceptionnels	167 748	145 311	566 094	22 438
Quote-part utilisée sur legs	712 250	779 794	524 441	-67 543
Reprise sur provisions exceptionnel			20 562	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-720 208	-1 104 068	-1 660 050	383 859
Dons, libéralités	-712 250	-779 794	-150 285	67 543
Valeur comptable des actifs cédés			-595 790	
Engagement à réaliser sur legs affecté			-312 978	
Autres charges exceptionnelles	-7 958	-324 274	-528 766	316 316
Provision risque charge exceptionnelle			-72 232	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 008 624	699 736	2 363 829	308 887
IMPÔT SOCIETE	-17 085	94 344	-11 445	-111 429
RESULTAT NET	-3 769 874	-3 581 671	-1 085 057	-188 203

ANNEXE

3 – Principes, règles et méthodes comptables

3-1 - Principes comptables retenus par l'association

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, en application du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

3-2 – Organisation comptable

Les comptes annuels de l'association diocésaine de Saint Denis en France sont la compilation des comptes des paroisses et de la curie.

3-3 – Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles regroupent les acquisitions de logiciels ainsi que les frais de 1^{er} établissement. Les immobilisations corporelles regroupent les terrains, les constructions, les agencements, le matériel. Les coûts d'acquisition des immobilisations corporelles intègrent le prix d'achat, mais également les frais accessoires (honoraires architectes, géomètres, experts, etc....) Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale du bien.

3-4 – Les subventions d'investissement

L'association enregistre les subventions d'investissement dans le compte 131, et le montant de la subvention est rapporté au compte de résultat en contrepartie des amortissements pratiqués sur l'immobilisation concernée.

3-5 – Les fonds dédiés

La réglementation a prévu la création de comptes spécifiques pour enregistrer les fonds reçus par l'association et dédiés à un projet. Ils apparaissent sur une ligne distincte du bilan.

3-6 –Les comptes de liaison

Les flux entre chaque comptabilité sont enregistrés au moyen des comptes de liaison.

Au 31 décembre 2019, les comptes de liaison sont éliminés dans le cadre des opérations de neutralisation visant à établir les états financiers compilés de l'association.

4 –Informations relatives à l'actif du bilan

4-1 –Etat des actifs immobilisés

	val brute des immobilis. au 1er janvier	augmentation	
		réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations, virement de poste à poste
Autres immobilisations incorporelles	67 667		
Terrains	361 757		
Locaux culturels	60 361 304		
Installations et agencements Diocésains	20 303 841		1 027 677
Maison Guy Deroubaix	3 463 258		
Travaux foyer Le Cordier	560 417		
Travaux transfert Evêché / Bondy	1 490 723		
Travaux en cours	410 759		871 633
Matériel et mobilier	2 454 028		241 522
Total	89 406 087		2 140 831
Titres de participations	817 400		
Prêts	63 173		
Dépôts et cautionnements	2 670		
Total	883 242		
Total général	90 356 996		2 140 831

	diminution		val brute des immobilis. au 31 décembre
	par virement de poste à poste	par cession ou mise HS	
Autres immobilisations incorporelles			67 667
Terrains			361 757
Locaux culturels			60 361 304
Installations et agencements Diocésains		27 707	21 303 810
Maison Guy Deroubaix			3 463 258
Travaux foyer Le Cordier			560 417
Travaux transfert Evêché / Bondy			1 490 723
Travaux en cours	629 840		652 552
Matériel et mobilier		9 433	2 686 117
Total	629 840	37 140	90 879 938
Titres de participations			817 400
Prêts		20 468	42 705
Dépôts et cautionnements		2 060	610
Total		22 528	860 714
Total général	629 840	59 668	91 808 320

4-2 –Etat des amortissements

	mouvements de l'exercice			
	ouverture	dotations	reprises	clôture
Autres immobilisations incorporelles	53 523	5 696		59 220
Locaux cultuels	12 068 648	2 403 455		14 472 103
Installations et agencements Diocésains	9 897 501	1 478 678	3 636	11 372 544
Maison Guy Deroubaix	2 651 336	173 163		2 824 499
Travaux foyer Le Cordier	534 693	4 214		538 907
Travaux transfert Evêché / Bondy	1 459 278	11 240		1 470 518
Matériel et mobilier	1 874 111	147 344	9 433	2 012 023
Total des immobilisations corporelles	28 485 567	4 218 094	13 069	32 690 593
Total général	28 539 091	4 223 790	13 069	32 749 812

4-3 –Etat des créances

ETAT DES CREANCES	montant brut	un an au plus	plus d'un an
Prêts	42 705	29 435	13 270
Dépôts	610		610
Avances et acomptes sur commande	30 192	30 192	
Personnel et comptes rattachés	7 318	7 318	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	4 124	4 124	
Etat et autres collectivités publiques	9 750	9 750	
Débiteurs divers	69 984	69 984	
TOTAL	164 682	150 802	13 880

Montant des prêts accordés dans l'exercice	4 500
Remboursements des prêts dans l'exercice	20 468
Prêts et avances consentis aux associés	

5 – Informations relatives au passif du bilan

5-1 – Etat des provisions

PROVISIONS	ouverture	dotations	reprises	clôture
Provisions pour pension	7 777			7 777
Provisions pour charges diverses	30 462		30 462	
TOTAL	38 239		30 462	7 777

5-2 – Fonds dédiés

FONDS DEDIES	ouverture	augmentation	utilisation	clôture
Fonds dédié aux œuvres sociales de l'Eglise	12 937 163	547 606	984 250	12 500 520
Fonds dédié aux travaux	67 227		39 929	27 298
TOTAL	13 004 390	547 606	1 024 179	12 527 818

5-3 – Etat des dettes

ETAT DES DETTES	montant brut	un an au plus	plus d'un an 5 ans au plus	plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	339 004		39 004	300 000
Fournisseurs et comptes rattachés	649 737	649 737		
Personnel et comptes rattachés	118 767	118 767		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	132 355	132 355		
Etat et autres collectivités publiques	39 098	39 098		
Autres dettes	221 037	221 037		
Produits constatés d'avance	114 528	114 528		
TOTAL	1 614 527	1 275 522	39 004	300 000

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts et dettes auprès des associés	

6 – Autres informations

La Curie diocésaine emploie 32 salariés au 31 décembre 2019 :

- 24 femmes et 8 hommes
- 19 à temps plein et 13 à temps partiel
- l'effectif est de 26 salariés en équivalent temps plein

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration en date du 13 juin 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Saint-Denis-en-France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Le montant des engagements de l'association vis-à-vis des membres de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux en matière de retraite, pensions, compléments de retraite, indemnités et allocations, en raison du départ à la retraite ou avantages similaires, doivent faire l'objet d'une provision dans les comptes ou être évalués dans l'annexe (Code de commerce art. L 123-13, al.3 et PCG art 833-18/1). Les méthodes à appliquer sont définies par la recommandation ANC N°2013-02 du 7 novembre 2013.

Les engagements de retraite et avantages similaires ne font ni l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice, ni l'objet d'une information appropriée dans l'annexe, contrairement aux dispositions précitées, ce qui est de nature à porter atteinte à la régularité des comptes annuels, cette information ayant un caractère significatif par nature.

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1 du règlement (UE) N°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Par recommandation CNC 2003-R.01 en date du 1^{er} avril 2003, le Conseil National de la Comptabilité a préconisé la comptabilisation d'une provision pour les engagements de retraite et avantages similaires, dispositions reprise par la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013. L'article L 123-13 du code de commerce mentionne que les entités qui ne provisionnent pas leurs engagements de retraite et avantages similaires, conformément à l'option qui leur en est laissé par cet article, doivent fournir toutes les informations appropriées en annexe, informations qui ont un caractère significatif par nature.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres du Conseil d'administration

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'Association Diocésaine relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre organe de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

François KONZELMANN

Commissaire aux comptes